

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 novembre 2012  
(convocation du 12 novembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h50  
M. CAZABONNE Alain à M. BONNIN Jean-Jacques  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 12h40  
Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre  
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric à partir de 12h  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10h  
M. GELLE Thierry à Mme BONNEFOY Christine  
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 11h  
Mme LIRE Marie-Françoise à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10h45  
M. PIERRE Maurice à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10h  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 9h45  
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine à partir de 12h55  
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle à partir de 11h50  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme TOUTON Elisabeth

M. CAZENAVE Charles à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. CHARRIER Alain à M. ANZIANI Alain à partir de 12h40  
M. DAVID Jean-Louis à M. BRON Jean-Charles  
M. DAVID Yohan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DELATTRE Nathalie à Mme WALRYCK Anne  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique  
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard  
Mme EWANS Marie-Christine à M. CHARRIER Alain  
jusqu'à 12h40 et M. TRIJOLET Thierry à partir de 12h40  
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. SOLARI Joël  
M. LOTHAIRE Pierre à M. SIBE Maxime  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PARCELIER Muriel à M. DELAUX Stéphan  
M. REIFFERS Josy à M. BOUSQUET Ludovic  
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Artigues-Près-Bordeaux : aide à la création de la Maison Eco Citoyenne par  
rénovation et extension d'un bâtiment municipal existant - Fonds de concours -  
Décision - Autorisation**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

A travers la fiche 19 du contrat de co-développement 2012-2014, signé entre la ville d'Artigues et la Cub, il a été prévu une aide à l'extension de la maison éco-citoyenne existante pour intégrer de nouvelles fonctionnalités.

La Cub s'est engagée à accompagner financièrement le projet à hauteur de 15% (plafonnés à 150 000 €).

Le détail du projet :

La ville d'Artigues près Bordeaux, dans le cadre de son Agenda 21, s'attache à créer en concertation avec les acteurs du territoire une ville à responsabilité sociétale et environnementale. Ce projet rejoint les enjeux du développement durable que sont :

- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources
- L'épanouissement de tous les êtres humains
- La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations
- Une dynamique de développement suivant des modes de consommation et de production responsables.

En effet, la Maison éco citoyenne a pour mission de proposer des services de proximité qui répondent aux besoins concrets de la population et participent à l'amélioration de leur qualité de vie.

La rénovation du bâtiment municipal qui abritera la maison éco citoyenne devra :

- Répondre aux exigences figurant dans la loi de programmation relative à la mise en oeuvre du Grenelle de l'Environnement (Grenelle 1) qui correspond à une réduction d'au moins 40% des consommations d'énergie et d'au moins 50% des émissions de gaz à effet de serre,

- Intégrer des critères en terme de santé environnementale (qualité de l'air intérieur, matériaux, bruit),
- Prendre en compte la relation avec l'espace Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Ainsi la commune souhaite accompagner et conseiller les Artiguais dans leurs projets en mettant à disposition des ressources documentaires sur les enjeux du développement durable et en proposant des services via la tenue de permanences régulières ou ponctuelles (emploi, performance énergétique, transports, alimentation, ...).

La maison éco citoyenne sera un lieu de convivialité, de rencontre et de débat qui proposera des manifestations (projections, expositions, conférences,..) et accueillera les initiatives associatives, économiques et citoyennes en terme de développement durable (ateliers, rencontres,..).

Cette maison éco citoyenne prendra place dans l'ancien Relais Assistantes Maternelles. Le bâtiment actuel est d'une superficie d'environ 90 m<sup>2</sup> et dispose de trois salles. A la fin des travaux, la maison éco citoyenne occupera une superficie de près de 200 m<sup>2</sup>, grâce à la réalisation d'une extension d'environ 100 m<sup>2</sup> dédiée à l'espace info énergie et à l'espace « conférences ».

La maison éco citoyenne sera conforme à la Réglementation Thermique 2012 (rénovation avec isolation par l'extérieur et extension avec construction bois), ce qui correspond à un niveau de performance énergétique Bâtiment Basse Consommation, mais la labellisation BBC ne sera pas demandée.

L'implantation de la maison éco citoyenne est prévue dans le centre bourg, au 9 avenue Desclaux à Artigues (référence cadastrale : BC1).

La zone d'influence de l'équipement est la commune.

Les publics ciblés sont les habitants de la commune, les professionnels des métiers du bâtiment, les partenaires et le club des entreprises d'Artigues.

Les principaux impacts attendus de ce projet sont la mise en relation des personnes en recherche d'emploi avec les entreprises et la prise en compte du volet environnemental dans la construction ou la réhabilitation des logements.

Les principaux partenaires sont le club des entreprises Artiguaises, l'Espace Info Energie et l'ADEME.

### **Calendrier du projet :**

Les travaux devraient s'échelonner entre fin novembre 2012 et fin mai 2013.

### **Lien avec l'Agenda 21 communautaire :**

Ce projet participe pleinement aux objectifs de l'Agenda 21 communautaire, puisqu'il permettra une meilleure information sur des thématiques développées dans celui-ci, notamment l'habitat, l'énergie et l'emploi et en particulier grâce aux activités suivantes qui seront développées par la maison éco citoyenne :

- Mise en relation des personnes en recherche d'emploi avec les entreprises (Espace économie emploi, club des entreprises Artiguaises).
- Prise en compte du volet environnemental dans la construction ou la réhabilitation des logements (Espace Info Energie, ADEME).

**Coût et financement du projet :**

Le détail du budget prévisionnel du projet figure dans le tableau suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Travaux	284 281 €		
Honoraires	29 264 €	Cub	42 000 €
Etudes et divers	16 722 €	Commune	288 267 €
Total des charges prévisionnelles	330 267 €	Total des produits prévisionnels	330 267 €

Ainsi, la commune sollicite une participation financière de la CUB à hauteur de 42 000 €.

Si le conseil de communauté décide de soutenir ce projet de la ville d'Artigues près Bordeaux, les dépenses afférentes à ce fonds de concours seront imputées sur la ligne budgétaire suivante :

chapitre 204 article 2041412 fonction 8330 CRB BC00 programme OC05, sur le budget principal de l'exercice en cours.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter la présente délibération :**

**Le conseil de communauté,**

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°2010/788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,  
VU la délibération communautaire n° 2011/0084 du 11 février 2011 approuvant le plan d'action du plan climat de la Cub,

VU la délibération communautaire n° 2011/0711 du 14 octobre 2011 approuvant le plan d'action de l'Agenda 21 de la Cub,

VU la délibération communautaire n° 2012/0010 du 20 janvier 2012 approuvant la démarche de co-développement et les 27 contrats 2012-2014.

VU la délibération municipale n° 2012/40 du 10 mai 2012 approuvant le contrat de co-développement.

**Entendu le rapport de présentation,**

**CONSIDERANT QUE :**

Le projet de la commune est en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 communautaire, en particulier sur les thématiques habitat, climat énergie et emploi.

**DECIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer un fonds de concours d'un montant de 42.000 € à la ville d'Artigues près Bordeaux.

**Article 2 :**

D'approuver la convention financière ci-annexée (annexe 1).

**Article 3 :**

D'autoriser M. le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, dont la signature de la convention financière.

**Article 4 :**

D'imputer la dépense correspondante sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 204 article 2041412 fonction 8330 CRB BC00 programme OC05.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2012,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

M. PATRICK BOBET

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
4 DÉCEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 4 DÉCEMBRE 2012